

Nombre de membres

Séance du jeudi 21 janvier 2021

en exercice: 15
L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 15 janvier 2021, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER

Présents: 15

Sont Présents: Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Jésus ARCA, Céline ASTRIE, Laurent BOIZIOT, Leslie CARRASCO, Isadora DANJAU, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Jean-Benoît LEPERS, Anne MARROCANO

Représentés:Excusés:Absents:Secrétaire de séance: Didier VALAX

Lecture et approbation du précédent compte-rendu. Un secrétaire de séance est désigné.

Objet: Désignation des délégués de la commune auprès des différents syndicats - 2021_001

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET), syndicat mixte fermé regroupant 323 communes du Département, et notamment l'article 7,

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois (SMAEPG) du 04/03/2020,

Vu les statuts du Comité National d'Action Sociale et la Charte de l'action sociale (CNAS),

Vu les statuts du SIVU Parisot-Peyrole,

Vu les statuts du syndicat mixte AGEDI en date du 02/07/2020,

Vu la délibération municipale 2020_37 du 10/07/2020 portant désignation des délégués de la Commune auprès des syndicats,

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une nécessité de modifier les délégués de la Commune au sein du SIVU Parisot-Peyrole. Les délégués auprès des autres syndicats demeurent inchangés.

Monsieur Pascal NÉEL expose au Conseil son souhait de se retirer du SIVU Parisot-Peyrole uniquement en tant que Président du syndicat.

Monsieur le Maire précise que la présidence du SIVU Parisot-Peyrole est assumée à tour de rôle à chaque renouvellement de conseil : le mandat actuel reste sous la présidence d'un délégué de Parisot.

Considérant que Monsieur Didier VALAX est en contact direct avec les agents syndicaux, qu'il répond au quotidien aux demandes et aux besoins des administrés, Monsieur le Maire propose sa candidature en tant que délégué pour pouvoir, au sein d'un futur conseil du SIVU, proposer sa candidature en tant que Président.

Monsieur le Maire rappelle néanmoins que la présence de Monsieur Pascal NÉEL au sein du SIVU Parisot-Peyrole reste nécessaire pour poursuivre l'encadrement des agents syndicaux.

Monsieur Fabrice LEMONNIER se désiste au profit de Monsieur Didier VALAX.

Considérant la candidature présentée,

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité :

- APPROUVE les délégations telles qu'énoncées ci-dessus:

Syndicat mixte AGEDI (logiciels) : Fabrice LEMONNIER,

SMAEPG - compétence Service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie : Sébastien CHARRUYER (titulaire) Didier DEMBLANS (suppléant),

CNAS : Leslie CARRASCO,

SIVU Parisot-Peyrole : DEMBLANS Didier, LEPERS Jean-Benoît, BOIZIOT Laurent, NÉEL

Pascal, VALAX Didier, ARCA Jésus, CHARRUYER Sébastien,

correspondant défense : Laurent BOIZIOT.

- CHARGE Monsieur le Maire de communiquer aux différents syndicats concernés les délégués de la commune,

- DIT que la présente délibération ANNULE ET REMPLACE la délibération 2020_37.

Objet: Projet de reconstruction de l'église- 2021_2

Monsieur le Maire présente au Conseil le diaporama concernant le projet de reconstruction de l'église.

Un point financier de l'opération est établi, notamment sur la base des contacts pris auprès du centre paroissial (participation convenue notamment sur la base de la vente du presbytère).

Monsieur Pascal NÉEL rappelle l'historique du projet et Monsieur le Maire présente la partie budgétaire. Il rappelle le montant du leg, les diverscs donations, vente de biens qui vont contribuer à réaliser le projet.

Il présente également les coûts du projet et le travail fait avec l'architecte pour les diminuer, conformément aux éléments validés au préalable par la commission extra-municipale église.

Beaucoup de questions sont posées sur les différentes étapes de ce projet. La stratégie proposée par la commission église est approuvée.

Une communication détaillée devra être faite à l'ensemble de la population, un document en ce sens sera distribué. A la suite de cette distribution, deux permanences seront organisées à la salle des associations dans le respect des règles sanitaires qui seront adaptées en fonctions de l'évolution de la pandémie.

Ces permanences se tiendront les samedis 27 février et 6 mars de 9h à 12h.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE la stratégie de reconstruction de l'église telle que présentée et annexée à la présente délibération.

Il est précisé que le volet financier du projet fera l'objet d'une prochaine présentation affinée et fera l'objet d'un vote au sein du Conseil municipal.

Questions diverses :

1/ Collis aux aimés

Monsieur le Maire et Monsieur le Deuxième adjoint font un point sur l'organisation de la distribution des collis (23/01/2021). Cette distribution sera mise à profit pour faire le point sur la vaccination des plus de 75 ans contre la Covid-19.

2/ Urbanisme

Monsieur le Maire fait un point sur la procédure de modification simplifiée du PLU.

Un atelier est créé avec la participation de Michèle Nouvellon, Pascal Neet et Sébastien Chamuyer. Réunion programmée le 27/01 à 18h.

3/ Aménagement

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un projet de déplacement de l'arrêt de bus à Janicou.

Une réunion d'information sera organisée sur le site le Samedi 13 février à 11h30 avec les habitants du quartier.

Une réunion de la commission aménagement est programmée le 24/02/2021 à 18h.

4/ Calendrier des commissions communales

- Finances,

Prochaine commission le 9/02 à 18H pour la préparation du budget 2021.

- Ressources humaines,

Réunion le 16 février à 18H.

- Commission Cimetière.

Réunion prévue le Mardi 2 février à 15H.

- Commission Communication :

Réunion le 23 février à 18H (Site Internet et médiathèque)

École :

Madame Magali PEZOUS nous informe des difficultés rencontrées sur le périscolaire (ALAE) dues à un certain nombre de personnel absent (arrêts maladies) qui pourraient compromettre l'accueil des enfants. Un point sera fait lundi 25/01 suivi d'une communication aux parents.

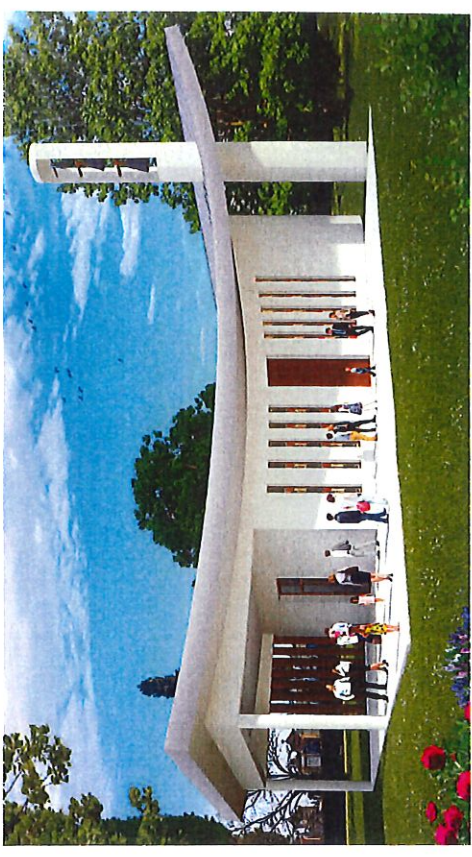
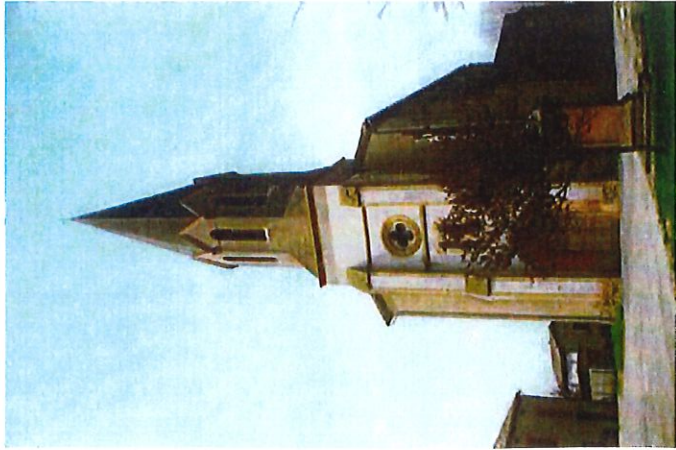
La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet organise des ateliers de travail sur l'école pour améliorer l'organisation de la compétence école dans le but de réduire les coûts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Annexe compte rendu
Conseil municipal
Parisot 2021



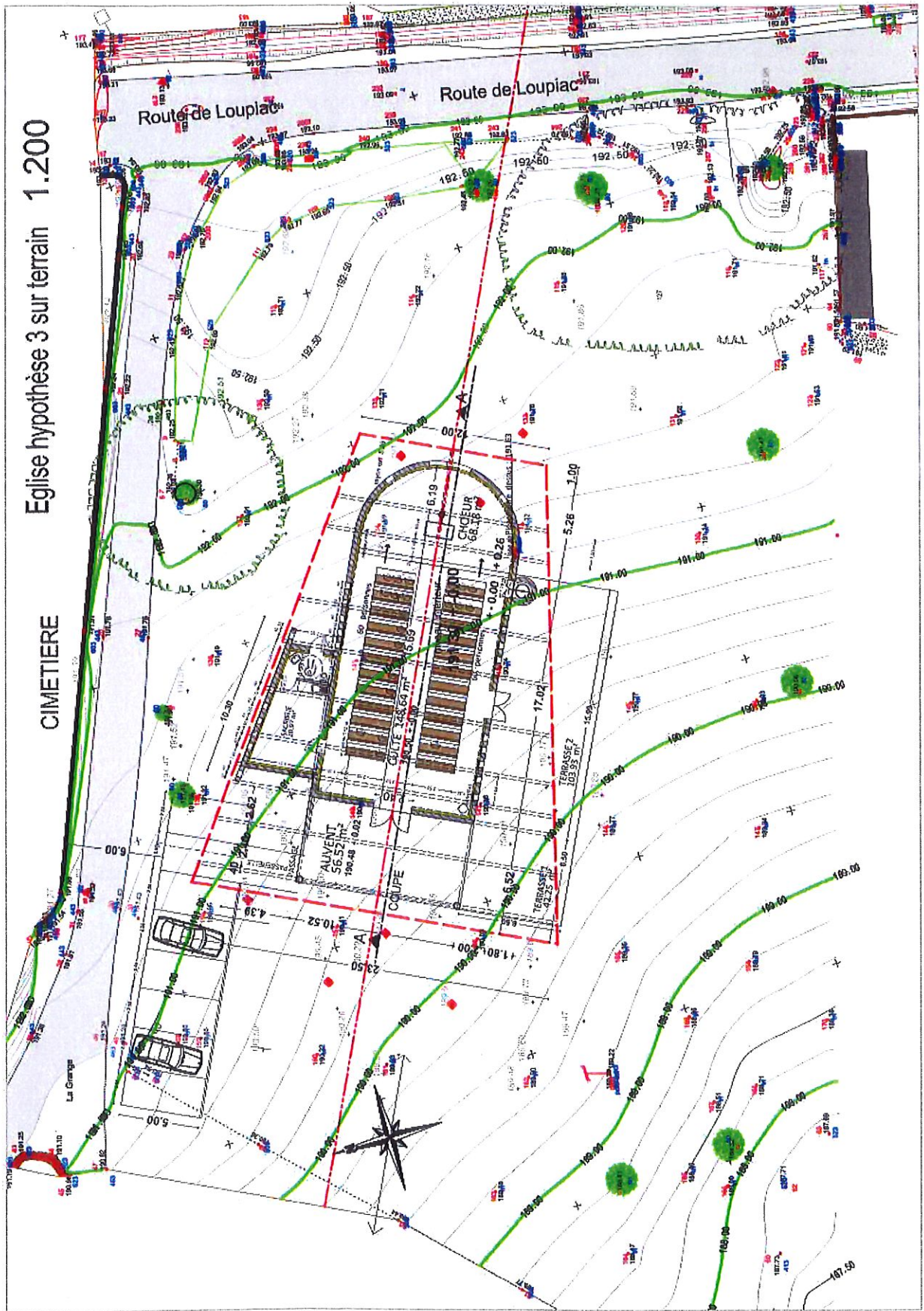
Commune de Parisot



Reconstruction de l'église Saint Jacques

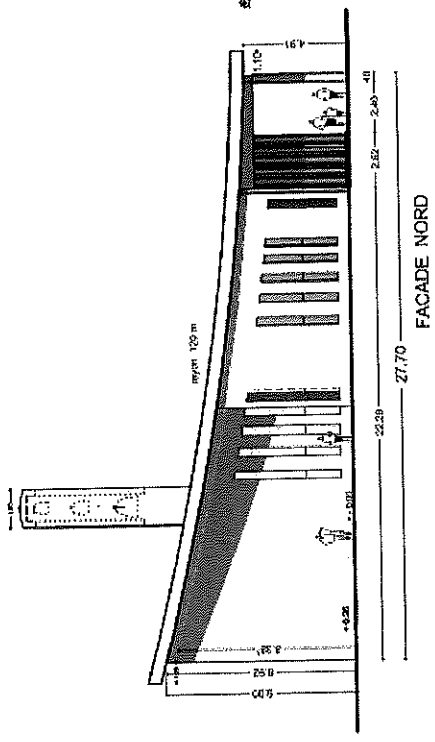
MAIRIE DE PARISOT
2 Place du lavoir, 81310 PARISOT
05 63 33 38 03

Eglise hypothèse 3 sur terrain 1.200

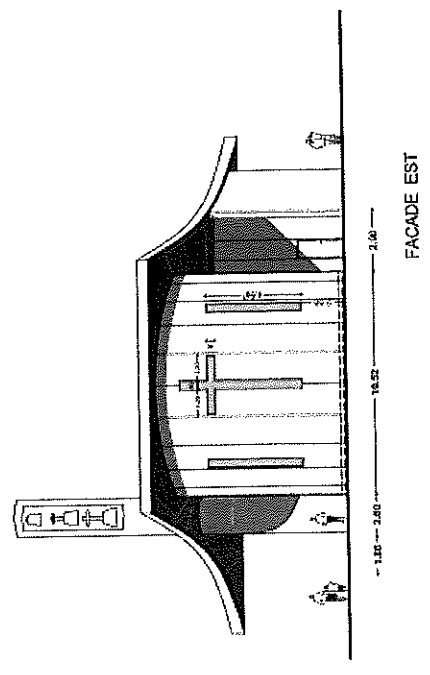


Modifications techniques du projet

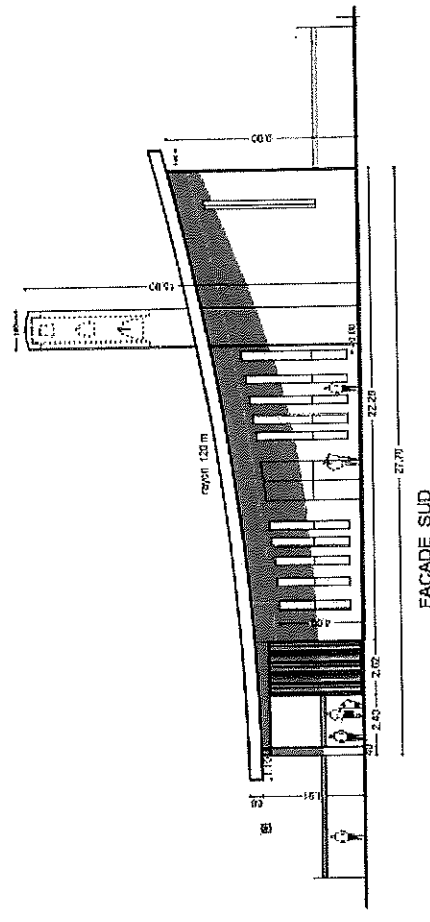
- Toiture membrane PVC
- Courbe moins accentuée avec une seule descente
- Clocher accolé
- Débord de toit moins large et orientation inversée
- Sacristie rectangulaire sur une hauteur moindre
- Mur en brique creuse
- Parquet au sol chiffré, carrelage un peu moins cher



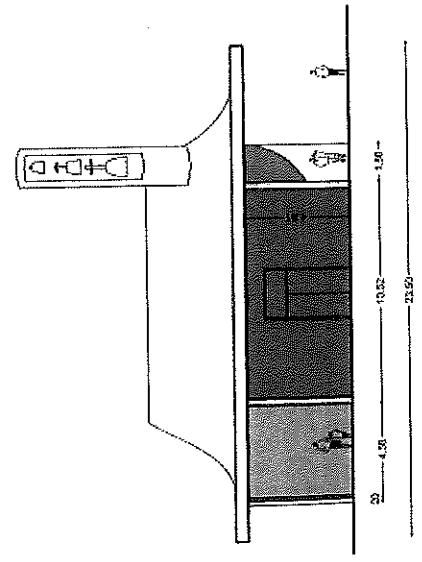
FACADE NORD




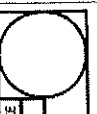
FACADE EST



FACADE SUD



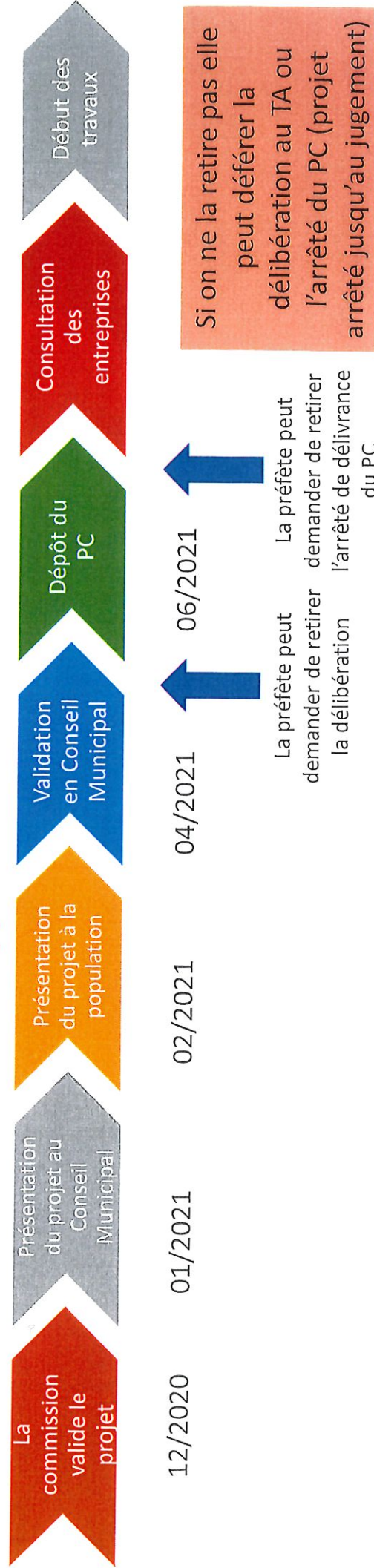
FACADE OUEST

 Architectes Atelier d'Architecture 27, rue de Valenciennes 93200 - ALLE Tél. 03.20.38.41.11 Mail: atelier@atelierdarchitecture.com	PROJET Construction d'une Eglise route de Loupiac 81000 PARISOT		Maître d'ouvrage Mairie de Parisot 2 place du lavoir 81310 PARISOT		FACADES PROJET hypothèse 3		Echelle 1:200	ES ES	ESC. APS AFD DINA DCE	ESQUISSE 26 octobre 2020
										

Scénario 1 : sans entrave



Scénario 2 : opposition du Préfet ou de tiers



Délai de recours des tiers sur le PC (2 mois)

Phase de concertation

